

# E-COMMUNAUTÉ ANCISST

L'E-communauté ANCISST propose aux adhérent.e.s un forum, un espace de partage et un agenda pour :

**Échanger** avec ses pairs

**S'informer** sur l'actualité relative à l'inspection

**Se questionner**, éclaircir un point lié aux missions

**Partager** son expérience et sa pratique

**Discuter** du fonctionnement de l'association

<https://e-communaut.es.cnfpt.fr/sante-securite-au-travail/association-des-chargees-dinspection>

Retrouve toutes les informations sur le site de l'ANCISST :

<https://sites.google.com/cdg25.org/ancisst/accueil>



Accèdes-y directement via ce QR code !



Association Nationale des Chargé.e.s d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail - ANCISST



Tu peux aussi nous écrire :  
[association.cisst@gmail.com](mailto:association.cisst@gmail.com)

**REJOINS  
L'ASSOCIATION  
NATIONALE DES  
CHARGÉ.E.S  
D'INSPECTION !**

**ANCISST  
@ INTERNET**





## CONDITIONS D'ADHÉSION

- Effectuer des missions d'inspection en santé et sécurité au travail dans la fonction publique territoriale (au titre du décret 85-603 mod. art. 5)
- Vouloir intégrer l'ANCISST, partager avec ses pairs, promouvoir l'inspection en santé et sécurité, etc.

## COMMENT ADHÉRER ?

Pour activer mon adhésion, je dois :

- Compléter le bulletin d'adhésion (téléchargeable sur le site ANCISST)
- Régler ma cotisation par virement ou par chèque (cotisation individuelle de 20 €/an)
- Envoyer mon bulletin complété et ma cotisation au trésorier
- M'inscrire sur l'e-communauté ANCISST

# OBJECTIFS DE L'ANCISST



- || Créer un réseau de professionnel.le.s de l'inspection
- || Échanger autour des savoir-faire, des pratiques, des expériences et des outils des chargé.e.s d'inspection
- || Faire reconnaître le rôle et les missions des chargé.e.s d'inspection auprès des collectivités territoriales, des associations et des organismes nationaux
- || Inciter à engager le processus de ratification du « Protocole de 1995 relatif à la convention sur l'inspection du travail » (P081)
- || Promouvoir l'indépendance des chargé.e.s d'inspection et renforcer leurs moyens d'actions
- || Contribuer à la qualité et à l'homogénéité de la formation initiale
- || Encourager la mise en place d'une formation continue